

G - Aides au logement de la CAF Oise

04-07-2019

Dernière mise à jour : 04-07-2019

Logement jeunes Beauvais saison 2019-2020

G - Aides au logement de la CAF Oise

Indispensable...

Avez-vous lu le dossier "Logement jeunes Beauvais" du Blog46 Beauvais ?

Elles sont de deux types: l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et l'ALS (Allocation Logement à caractère social).

Ces aides ne sont pas faites spécialement pour les étudiants. Ceux-ci en bénéficient donc au même titre que tout citoyen. Elles sont versées par les allocations familiales (CAF). Leur financement provient des cotisations patronales. Bénéficiaire de l'APL ou de l'ALS ?

* Pour bénéficier de l'APL, il faut être locataire à titre principal de logement, neuf ou ancien, faisant l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'état. Peu importe le statut social, l'âge ou les antécédents du locataire. Son montant par contre est variable. Il est calculé en fonction des ressources, de la taille de la famille, du lieu de résidence, du montant du loyer et du statut d'occupation. Pour les étudiants, un plancher des revenus est appliqué.

* L'ALS touche ceux qui ont des revenus modestes, sans distinction de résidence, d'âge ou de situation professionnelle.

Dans les deux cas, l'étudiant doit être locataire, sous-locataire ou co-locataire d'un logement neuf ou ancien. Son logement doit être sa résidence principale et le bail établi au nom de l'occupant.

Détail technique, le logement ne peut être inférieur à 9 m² pour une personne et à 16 m² pour un couple. Il doit en outre répondre à des normes de salubrité.

Le montant des allocations

Le montant est variable. Le barème de calcul est identique pour l'APL et l'ALS (sauf en foyer). Il tient compte des ressources de l'étudiant, du nombre de personnes à sa charge, du lieu de résidence, du montant du loyer et du mode d'occupation (colocation ou meublé).

Infos sur « Les aides au logement » <http://bit.ly/1ykJUUh>

ou les services en ligne > estimation aides au logement lien direct <http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits>

A savoir pour une estimation il vous faut un compte CAF cf « Mon compte »

Conditions d'attributions

Attention, tous les étudiants ne peuvent bénéficier de ces allocations :

* Les moins de 20 ans ne touchent ni ALS, ni APL si leurs parents perçoivent encore des prestations familiales pour eux. La famille doit alors choisir entre les deux.

* Les étudiants qui occupent un appartement d'un parent ou d'un grand parent n'ont pas droit à l'ALS.

* Les étudiants étrangers peuvent y prétendre à condition d'être titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.

L'ALS et l'APL ne sont jamais versées le premier mois d'occupation. Il n'est pas nécessaire d'être séparé du foyer fiscal de ses parents pour toucher ces aides.

Pour plus de renseignement, contactez votre Caisse d'Allocations Familiales de votre résidence.
CAFO (Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise)

Rue Jules Ferry 60012 BEAUVAIS CEDEX

Tél. : 08 20 25 60 10

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h 30

Sur le web

Sur le <http://www.caf.fr/> ou

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/accueil>

puis s'informer sur les aides > logement et cadre de vie

Le guide des prestations de la CAF Mai 2019

<http://bit.ly/cafmai2019> source www.kiosque-viesdefamille.fr

Comment ça marche ?

Etudiants, remplissez en ligne votre demande d'aide au logement. Saisissez les informations concernant votre logement et votre situation.

Préparez les éléments indispensables pour réussir votre démarche :

Contrat de location (ou bail),

Déclarations de vos revenus ou Avis d'imposition des 2 dernières années,

Relevé d'identité bancaire au format Bic-Iban

Si une Caf vous versait (ou à vos parents), des Prestations familiales : votre ou leur numéro de dossier

Si vous accédez à la propriété : le certificat de prêt

En fin de demande

Un récapitulatif vous indique les informations déclarées et les pièces justificatives à fournir. A cette étape, vous pouvez joindre ces pièces sous format dématérialisé.

Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées.

Blog46 (Ville de Beauvais) - <http://blog46.beauvais.fr> - Juillet 2019©